

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2026

Tous les membres sont présents.

La séance a été ouverte à 20h00 par Laurent MARCE, maire.

Mr Raphaël BETTON a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES – Administration générale

Approbation du compte administratif 2025 & affectation du résultat

Une présentation des différents budgets est faite à l'ensemble des conseillers municipaux. Ce document retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les résultats de la clôture de l'exercice. Il illustre également les investissements réalisés ou engagés. Il témoigne de la situation financière de la commune.

Budget Communal

L'excédent constaté au compte administratif 2025 s'élève à 109 316,55 €.

Il est proposé d'affecter cet excédent à la section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 64 316,55 € et à la section de fonctionnement (compte 002) pour un montant de 45 000,00 €, (voir tableau ci-dessous)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	€	€	€	271 892,75 €	€	271 892,75 €
Opérations de l'exercice	491 219,15 €	600 535,70 €	195 979,23 €	376 658,57 €	687 198,38 €	977 194,27 €
Totaux	491 219,55 €	600 535,70 €	195 979,23 €	648 551,32 €	687 198,38 €	1 249 087,02 €
Résultat de clôture		109 316,55 €		452 572,09 €		561 888,64 €
Besoin de financement			€			
Excédent de financement			452 572,09 €			
Reste à réaliser						
Besoin de financement						
Excédent de financement des restes à réaliser						
Besoin total de financement						
Excédent total de financement						
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter			64 316,55 €		au compte 1068 investissement	
			45 000,00 €		au compte 002 excédent de fonctionnement reporté	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget Commerce

Le déficit constaté au compte administratif 2025 s'élève 1 491,29 €.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		3 172,16 €		22 729,44 €		25 901,60 €
Opérations de l'exercice	9 834,88 €	5 171,43 €	13 346,40 €	4 656,88 €	23 181,28 €	9 838,31 €
Totaux	9 834,88 €	8 343,49 €	13 346,40 €	27 386,32 €	23 181,28 €	35 729,91 €
Résultat de clôture	1 491,29 €	€		14 039,92 €		12 548,63 €

Besoin de financement

1 491,29 €

Excédent de financement

14 039,92 €

Reste à réaliser

Besoin de financement

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

€

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter

au compte 1068 investissement

au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget Photovoltaïque

L'excédent constaté au compte administratif 2025 s'élève à 12 382,48 €.

Il est proposé d'affecter cet excédent à la section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 12 382,48 €, (voir tableau ci-dessous)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				116 281,24 €		116 281,24 €
Opérations de l'exercice	20 500,61 €	32 883,09 €	17 210,87 €	23 101,66 €	37 711,48 €	55 984,75 €
Totaux	20 500,61 €	32 883,09 €	17 210,87 €	139 382,90 €	37 711,48 €	172 265,99 €
Résultat de clôture		12 382,48 €		122 172,03 €		134 554,51 €

Besoin de financement

Excédent de financement

122 172,03 €

Reste à réaliser

Besoin de financement

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

€

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter

12 382,48 €

au compte 1068 investissement

au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte de gestion 2025

Le conseil municipal est informé que l'exécution des dépenses et recettes, relatives à l'exercice 2025, a été réalisé par Mr le Trésorier principal et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion du Receveur pour l'année 2025.

Vote des taux d'imposition 2026

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les taux d'imposition des trois taxes directes locales 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les taux suivants : Taxe foncière (bâti) : 31,11 % ; Taxe foncière (non bâti) : 68,05 % et Taxe d'habitation (hors résidences principales et logements vacants) : 9,06 %.

Vote des subventions

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer aux associations communales les subventions suivantes pour l'année 2026 :

A.C.C.A. (chasse)	150,00 €
A.J.T. (association des jeunes de Talencieux)	150,00 €
Amicale Boules	150,00 €
Amitiés & Loisirs	150,00 €
Anciens Combattants	150,00 €
BCNA (Basket Club Nord Ardèche)	750,00 €
Comité des fêtes	150,00 €
Education routière (participation/habitant)	400,00 €
Gymnastique & Aérobie	150,00 €
OGEC (participation/élève)	370,00 €
OGEC (participation piscine)	180,00 €
OGEC (classe de découverte)	638,00 €
Rêves et Créations	150,00 €
Sou Ecole publique (participation/élève)	680,00 €
Divers	2 782,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à chaque association les subventions 2026 énumérées ci-dessus.

Vote du budget 2026

Les différents budgets primitifs 2026 sont présentés de façon détaillée.

Budget communal

Le budget communal s'équilibre à 587 220,71 € en fonctionnement et à 783 448,55 € en investissement.

Le budget communal 2026 est approuvé à l'unanimité.

Budget commerce

Le budget commerce s'équilibre à 15 537,93 € en fonctionnement et à 19 586,56 € en investissement.

Le budget commerce 2026 est approuvé à l'unanimité.

Budget énergie photovoltaïque

Le budget énergie photovoltaïque s'équilibre à 32 967,25 € en fonctionnement et à 147 579,89 € en investissement.

Le budget énergie photovoltaïque 2026 est approuvé à l'unanimité.

Avenant bail commercial

Dans le cadre des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du commerce, la commune va prendre à son nom le compteur électricité et refacturera mensuellement au locataire, en sus du loyer, une provision de 800,00 € en règlement du coût de sa consommation, à compter du 1^{er} juin 2026. En début de chaque année, il sera procédé entre les parties à une régularisation du coût de la consommation entre la somme totale versée annuellement et le coût de la dépense réelle mensuelle.

Un avenant sera signé entre les deux parties.

Délibération est prise à l'unanimité.

URBANISME

La commission a examiné 4 demandes de déclarations préalables :

- Construction de 2 terrasses couvertes (chemin des Coteaux)
- Pose panneaux photovoltaïques (rue de Patroly)
- Prolongement toit sur terrasse (impasse Les Ronzates)
- Installation panneaux photovoltaïques (route de Sarras)

3 demandes de Permis de construire

- Réhabilitation bâtiment existant (rue du Viognier)
- Abri voitures non clos (route de Balais)
- Construction maison individuelle (impasse des Fonts)

BATIMENTS – TRAVAUX

- La commission a effectué une visite de tous les bâtiments communaux et a recensé les divers travaux d'entretien.
- Des devis de goudronnage sont en cours pour le programme de voirie 2026.
- Mise en place d'une commission en charge de réviser le règlement d'utilisation de la salle multi-activités. Elle sera composée des membres suivants : Annie CABUS, Sandrine MOUNIER, Maryline QUIBLIER et Muriel SEIGNOVERT.

DIVERS

➤ **Renouvellement CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**

Suite aux élections municipales du mois de mars, il convient de procéder au renouvellement de cette commission. Elle se compose de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La désignation des commissaires doit être effectuée par la Direction Départementale des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal. Une liste de 24 noms est donc adressée à la DDFP.

➤ **Election des membres de la Commission d'appel d'offres**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en place une commission d'appel d'offres, constituée du Maire, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Sont élus à l'unanimité : Raphaël BETTON (titulaire), Denis COULAUD (titulaire), Maryline QUIBLIER (titulaire), Esther LAMBERT (suppléante), Céline NODON LESTRAS (suppléante), Gauthier PEALLAT (suppléant).

Délibération prise à l'unanimité.

La séance est levée à 23h

Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 20 mai 2026 à 20h.